

Compte rendu syndical du Comité Technique d'Administration Centrale du Ministère de l'Intérieur du 7 Février 2019

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur (MI) ouvre la séance en introduisant notre nouveau Comité technique (CT) issu des élections professionnelles de décembre 2018 pour ce mandat de 4 ans. Beaucoup de changements sont programmés et nous devons traiter des sujets de fond tels que :

- « l'accueil » des Directions Départementales Interministérielles (DDI) au MI (ou plutôt absorption ?) - points 1&2
- la réorganisation au sein de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DCSCGC) pour piloter la nouvelle agence du numérique de la sécurité civile - point 3

Ou encore des sujets de forme comme :

- la réorganisation du Commandement Spécialisé pour la Sécurité Nucléaire (CoSSeN) – point 4
- la réorganisation de la Mission de Délivrance Sécurisée des Titres (MDST) – point 5
- la modification du règlement intérieur de la Commission du contentieux du stationnement payant (CCSP) - point 6 & 7

Avant d'entrer dans le vif du débat, un Comité Technique (CT) nouvellement formé ne peut commencer sans avoir approuvé son règlement intérieur. Ce règlement est issu de l'écriture de l'administration et il ne faudrait en aucun cas le modifier (c'est le sentiment perçu). La CGT demande à ajouter la convocation systématique des suppléants pour éviter qu'une OS se retrouve sans représentant-e.

Nous demandons également à ajouter qu'il ne soit pas possible de suspendre une séance en cours de vote. D'après le Président de séance, « l'administration sera bienveillante ».

Le sujet étant approuvé par tous, nous passons à la suite de l'ordre du jour.

Il nous a été demandé comme à chaque premier sujet à l'ordre du jour d'un CT l'approbation du procès verbal du CT précédent. La CGT ne siégeant pas la fois dernière, nous n'avons donc pas fait de commentaire et nous sommes abstenus lors du vote / **n'avons pas pris par au vote (si c'est ce que vous avez fait bien sûr). Ce n'est pas la même chose qu'une abstention.**

Point 1 & 2 : Modification du décret portant organisation de l'administration centrale et de l'arrêté portant organisation interne du Secrétariat Général du MI.

La lecture de la CGT INTÉRIEUR a été décrite dans la déclaration liminaire jointe à ce compte rendu.

Au contraire de la CGT, FO se félicite que la position dominante du MI soit affirmée comme « le ministère de l'Etat dans les territoires ».

En fait, pour l'administration centrale (AC), la seule conséquence de cette modification est de récupérer les missions des 36 ETP des postes budgétaires de la sous-direction du pilotage des services déconcentrés, actuellement sous la coupe des Services du Premier Ministre (SPM - ce service gère actuellement les DDI).

Cela prépare en réalité la fusion-acquisition (un peu comme à la Bourse) des DDI en commençant par la sous-direction qui les pilote ; puis de la fusion des secrétariats généraux des Préfecture / DDI sur chaque territoire avec comme simplification le programme budgétaire commun. Et le dialogue social sera piloté par la DMAT du MI. Le MI aura ainsi tout verrouillé. Serait-ce la posture contemporaine de l'administration française ?

A quoi bon maintenant demander l'avis aux DDI et au CT central des DDI ? Il faut cependant croire en la mobilisation de nos camarades en DDI sur ce sujet, souhaiteront-ils rejoindre à partir du 1^{er} janvier 2020 le « ministère de l'Etat dans les territoires » ?

Évidemment le Président du CT se targue d'être dans un ministère de forts enjeux au regard de dénonciations faites par la CGT INTÉRIEUR lors de la **déclaration liminaire** et par nos constatations de non attractivité vu les grilles de salaires (RIFSEEP bas) dans les SIDSIC par exemple. Il est nécessaire que le MI fasse des efforts globalement sur le salaire de ces agents.

Le vote pour ces deux points a été majoritairement « pour ».

La CFDT s'est abstenue et la CGT INTÉRIEUR a été la seule à voter « contre ».

Point 3 : Réorganisation de la DGSCGC, dont un représentant était présent.

Aucun débat de fond sur ce point. Nous sommes sur la suite logique après la création de l'Agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) approuvé par le CT Ministériel. Le but est de mettre cette agence sous tutelle de l'État. La mieux placée aujourd'hui pour parler de système d'information lié au traitement des appels 18 et 112, aux communications entre la population et les services de secours d'urgence, c'est la direction des sapeurs-pompiers.

Sur le fond nous sommes totalement contre cette agence du numérique qui sera un prestataire de service de la direction en charge des secours aux populations. Cet établissement public à caractère administratif n'est que la réponse à la demande de privatisation des services publics. Son fonctionnement n'a rien d'un service public et son pilotage n'est que dans « le cadre du contrat d'objectifs et de performance de l'agence et à l'évaluation des performances de l'agence ».

Toutes les OS ont voté favorablement à cette réorganisation de la DCSCGC puisqu'il ne s'agissait que d'une application du décret de création de l'ANSC.

Personnellement, je ne comprends pas la logique de votre vote « pour » par rapport à ce qui est écrit dans le point 3, même si sur la forme ça ne change rien. La forme, c'est toujours du fond.

Point 4 : Réorganisation interne du Commandement Spécialisé de la Sécurité Nucléaire (CoSSeN)

Eh oui, ce service fait bien partie de notre CT AC en vertu de l'article 5 du décret du 15 février 2011, « ...le comité technique de proximité des personnels affectés dans un service à compétence nationale relevant du réseau est soit le comité technique d'administration centrale mentionné à l'article 4, soit un comité technique de proximité, créé pour ces seuls personnels, par arrêté du ministre, dénommé comité technique de service à compétence nationale ».

Le chef du CoSSeN n'est autre qu'un général de division (3 étoiles) de gendarmerie, présent lors du CT.

Les questions de la CGT concernaient la teneur des échanges pris en amont du CT avec les agents. Il s'avère que les effectifs évoluent positivement et effectuent un nombre croissant d'enquêtes.

L'UNSA nous apprend qu'ils sont en contentieux avec ce service pour pouvoir le replacer sous la DGGN... Nous n'avons pas assez de recul pour juger de cette opportunité bonne ou mauvaise pour les agents ! Tous les votes, sauf UNSA (Abstention), ont été dans le sens de cette réorganisation.

Idem : pourquoi ne pas vous être abstenu-es ? Ca aurait été logique vu le manque d'éléments pour vous prononcer. Pourquoi avoir voté « pour » ?

Point 5 : Réorganisation de la Mission de Délivrance Sécurisée des Titres (MDST)

C'est ici que débute la fin de ce CT. En effet, du débat sur la réorganisation de la mission de délivrance sécurisée des titres, nous sommes passés à un point d'information.

En effet, l'administration a considéré qu'étant donné qu'aucun texte n'est à modifier alors c'est une information...pourquoi pas, si cela n'atteint pas le fonctionnement de l'organisation des agents.

Cette réorganisation s'inscrit pourtant dans le PPNG puisqu'elle prend en compte l'appui du réseau des Centres d'Expertises et de Ressources Titres (CERT) en cas de fraude multi-départementale.

Donc aucun vote ...On est tous d'accord !

Points 6 et 7 : Avis sur le règlement Intérieur (RI) de la Commission du contentieux du stationnement payant (CCSP) et Information sur le fonctionnement du greffe de cette commission.

La modification du RI n'était que sur les horaires d'accueil téléphonique au public (requérant dans le jargon). « En effet, face au nombre élevés de dossiers à traiter, la Cheffe du greffe du CCSP propose de réduire l'amplitude horaire du standard pour pouvoir recentrer les missions vers des procédures d'instruction. Dans le même temps cette CCSP n'existant que depuis 1 an s'en sort depuis peu avec des effectifs renforcés +10 % (contractuels) et un système d'information cohérent que depuis décembre 2018. Vote « pour » à l'unanimité.

Questions diverses :

La CGT INTÉRIEUR AC a demandé un groupe de travail sur la future direction du numérique et du service mutualisé des achats.

Nous avons été entendu et un rendez vous nous a été donné pour le 19 mars 2019 avec une présentation de ces futures mutualisations sur fond de restriction budgétaires.

**Les représentant-es CGT
au CT d'administration centrale du
Ministère de l'Intérieur**

Steve ESPARON & Carine HENRIO